

MAR 21 1973
UNION

REVUE DOMINICAINE

Publiée mensuellement

SOMMAIRE :

- R. P. M.-ALBERT MARION, O.P. — PARTAGE DES INFLUENCES
DANS L'ÉDUCATION —
L'État supplée les pa-
rents.
- LE PÈRE GONTHIER — CORRESPONDANCE INTIME
- R. P. M.-CESLAS FOREST, O.P. — TIBURCE ET VALÉRIEN —
Histoire de deux petits
moutons
- FR. R.-M. R... FR. M.-A. M. — CONSULTATIONS — Le par-
jure juridique — Nos
articles sur l'Éducation
- FRA DOMENICO — DANS L'ORDRE
- R.-M. R... A.-M. R... M.-C. F. — RECENSIONS — Livres,
Revue, Almanachs

ABONNEMENTS :

CANADA : \$1.00 | ÉTATS-UNIS : \$1.25

Avec le "ROSAIRE POUR TOUS" 15 sous en plus par année

ADMINISTRATION :

LE "ROSAIRE"

SAINT-HYACINTHE

CANADA

La "Revue Dominicaine"

PARAIT LE 25 DE CHAQUE MOIS

La *Revue Dominicaine*, à part sa chronique des principaux événements "dans l'Eglise et dans l'Ordre" publie *des articles de vulgarisation* traitant d'Écriture Sainte, de théologie, d'apologétique ou du droit canon, et même des études de littérature, de sociologie ou d'histoire, pourvu que la religion y soit concernée en quelque manière.

La *Revue Dominicaine* n'a point de spécialité proprement dite dans le domaine religieux, mais elle accorde une attention particulière aux problèmes d'apologétique envisagés surtout au point de vue canadien.

Elle répond aussi aux consultations religieuses, et donne un compte-rendu des ouvrages dont on lui fait tenir un exemplaire.

Collaborateurs à la Revue :

RR. PP. LANGLAIS, ROULEAU, CHARLAND, BROUSSEAU, LAMARCHE, COTE, MARION, MARTIN, RICHER, TRUDEAU, LEDUC, FOREST, PERRAS, PROULX, LAFERRIERE, DUMONT, des Frères-Prêcheurs; BRETON, des Frères-Mineurs; VILLENEUVE, des Oblats de Marie; MGR L.-A. PAQUET, P. A.; MM. les abbés CUROTTE, Chapelain du Sacré-Cœur, au Sault-au-Récollet; COURCHESNE, Professeur au Séminaire de Nicolet; JEANNOTTE, Professeur au Grand Séminaire de Montréal; DESRANLEAU, Chancelier du Diocèse de Saint-Hyacinthe; MELANCON, Chapelain du Pensionnat d'Outremont; DESCHESNES, Vicaire au Saint-Enfant-Jésus de Montréal; LAFERRIERE, Professeur au Séminaire de Saint-Hyacinthe; GELINAS, Professeur au Séminaire des Trois-Rivières.

*Le dernier manuscrit est remis à l'imprimeur
le 15 du mois.*



" POURQUOI

ET

COMMENT "

TELLE EST LA DEVISE DE

L'Ecole Commerciale Pratique Lalime de St-Hyacinthe, et cela indique bien ce qu'on y apprend : le pourquoi et le comment des choses ; y a-t-il un meilleur moyen de former le jugement de la jeunesse ?

Le but de l'Ecole Commerciale Pratique Lalime est de former des Commerçants, des Hommes d'affaires, des Employés d'élite, en un mot, des jeunes gens capables, au sortir de l'école, de tenir avec distinction une situation enviable et de gagner largement leur vie.

Ces Cours s'adressent aux jeunes gens des deux sexes que les circonstances ont empêché de faire de longues études et qui veulent compléter pratiquement le bagage de leurs connaissances, soit pour améliorer leur position, soit pour se mettre en affaires.

Les principales matières qu'on y enseigne sont : l'arithmétique, la comptabilité, la calligraphie, la clavigraphie, la sténographie française, la sténographie anglaise, la langue et la correspondance française, la langue et la correspondance anglaises, la télégraphie appliquée, etc.

Conditions d'Admission : Les élèves sont admis à tout âge, sans distinction de sexe ou de nationalité.

COURS COMPLETS :	10 MOIS.....	\$95.00
	PAR MOIS...	\$10.00

Les livres sont fournis gratuitement.

Instruction supérieure pratique d'après une méthode nouvelle. Rappelez-vous que six mois passés chez le professeur Lalime valent deux ou trois ans de collège ; par conséquent économie de temps et d'argent.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS ÉCRIRE OU S'ADRESSER A

ÉCOLE COMMERCIALE PRATIQUE LALIME LIMITÉE.
ST-HYACINTHE, - - - QUEBEC.

S. J. MAJOR, LIMITÉE
ÉPICIERS EN GROS et
Importateurs de Vins et Liqueurs,
126 à 136 Rue York
OTTAWA, Ont.

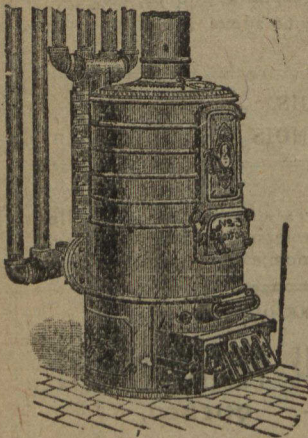
SPÉCIALITÉ : — Vin pour Sacrifice de la Messe, Huile de Sanetuaire, Cierges, Chandelles, etc.

Lisez nos annonces

J. ALPH. LANGELIER

**ENTREPRENEUR
PLOMBIER**

**310, 312, 314 WELLINGTON
Ottawa, Ont.**



Poseurs d'Appareils de chauffage à eau chaude et à vapeur, pour Edifices Publics et Résidences Privées.
**SOUSSIONS A BREF DELAI,
SATISFACTION GARANTIE.**

Références.—Eglise et Couvent des Dominicains, Ottawa.—Collège Ste-Anne-de-la-Pocatière. — Couvent des Pères du Saint-Esprit, près d'Ottawa.—Collège du S. Cœur, Caraque, N.-B.—Hôpital Gén. des Srs Grises, Ottawa.—Eglises de: Grenville, Clarence Creek, Sarsfield, Cornwall, Hawkesbury, Ont., Mattawa, etc.

Tél. Queen 1928

Banque d'Hochelega

Siège Social, MONTREAL.

Capital versé : \$4,000,000.

Fonds de réserve : \$3,700,000.

Total de l'Actif, au-delà de \$38,000,000.

INTERET ALLOUE SUR DEPOTS D'EPARGNE

Emet des lettres de Crédit circulaires et mandats pour les voyageurs, payables dans toutes les parties du monde.

Affaires de Banque en général.

A. C. CRÉPEAU, Gérant.

Succursale de St-Hyacinthe.

EXAMEN DES YEUX



Ne **Négligez** aucun mal de **Yeux** la **Vue** est trop **Précieuse**.
Toute **lunetterie** non faite sur commande est toujours nuisible.
N'achetez jamais des **Vendeurs Ambulants**, ni aux **Magasins-à-tout-faire**.
Rien ne remplace l'**Examen** des **Yeux** par un savant **Spécialiste**.
Si vous tenez à **Guérir** vos **Yeux** sans drogues, opération ni douleur :

ALLEZ A ——— L'INSTITUT D'OPTIQUE
Voir et consulter le **Specialiste BEAUMIER** Le meilleur de Montreal

144 Est, rue Ste-Catherine, Près Ave Hôtel-de-Ville.

Il recherche les **Cas difficiles, Désespérés** : Pose **Yeux Artificiels, Naturels** à se tromper.

Fabrique et ajuste lui-même, depuis 25 ans, **lunettes, lorgnons, etc.**
Ses nouveaux "**Verres Toxic à ordre**" sont **garantis** pour bien

Voir de Loin et de **Près**, pour tracer, coudre, lire et écrire.

Cette annonce rapportée vaut 15c par dollar sur tout achat en **lunetterie**.
Prenez garde ! Pas d'agents sur le chemin pour notre **maison responsable**.
Heures de bureau: Tous les jours de 9 à 9 hrs. (Dimanche de 1 à 4 hrs.)



AVIS

Duckett & Duckett

ASSURANCES

Pour les Cies North British &
Mercantile, London, Liverpool
& Globe, Atlas, Northern, Com-
mercial Union, etc.

TAUX SPECIAUX POUR LES EGLISES

161 Girouard, ST-HYACINTHE
TÉLÉPHONE BELL 31.

Etablie en 1885

Phone 5146

Alphonse Couture

HORLOGER, BIJOUTIER
ET OPTICIEN

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS

51 rue Principale, HULL, P.Q.

J. Moyneur,

LIMITEE

MARCHANDS A COMMISSION
BEURRE, FROMAGE,
ŒUFS, LARD ET
PRODUITS, etc.etc.

12 et 14 rue York

OTTAWA, Ont.

Phone : Rideau 2306-2307



A. BLONDIN & Cie,

Plombiers-Sanitaires

Fournaies à l'Eau Chaude et à la Vapeur, Gaz,
Bains, Water-Closets, etc., etc.

SPECIALITES :

Eglises, Presbytères et
Communautés Religieuses.

La Banque Canadienne de Commerce

CAPITAL	-	\$15,000,000
RESERVE	-	13,500,000

Avec 375 succursales répandues par toute la puissance du Canada, cette Banque est dans une position exceptionnelle pour servir les intérêts des industriels et des manufacturiers. Aussi, succursales à Portland, O., Seattle, O., New York, E. U., Vancouver, Victoria et autres points sur la côte du Pacifique.

Traites, Mandats, Lettres de crédit payables à tous ces endroits.

Attention particulière donnée aux affaires des cultivateurs.

J. LAFRAMBOISE,

GERANT A ST-HYACINTHE.

J. E. LIVERNOIS, LTHEE,
IMPORTATEUR EN GROS

PRODUITS CHIMIQUES REMEDES BREVETES,
PARFUMS, ETC, ETC.

Rue St Jean, QUÉBEC, Canada

Consultez nos annonces

La Banque Nationale

(Fondée en 1860)

CAPITAL AUTORISÉ	\$5,000,000
CAPITAL PAYÉ	2,000,000
RÉSERVE	2,000,000

NOTRE BUREAU DE PARIS
14, RUE AUBER

Offre des avantages exceptionnels au commerce et au Public Voyageur.

Succursales à St-Hyacinthe et à Ottawa.

THÉS CAFÉS CACAO

NOS EPICES

Nos Gelées et nos Essences
Sont Hygiéniques et pleines de saveur

J. A. SIMARD & CIE.

5-7 rue St-Paul Est, Montréal
MONTREAL ET NEW-YORK
TEL. MAIN 103

L. P. MORIN & FILS

ENTREPRENEURS MENUISIERS

MANUFACTURIERS DE

PORTES, CHASSIS, JALOUSIES,
MOULURES, DECOUPAGES, ETC., ETC.

— SPÉCIALITÉ : —

Bancs d'Eglises, de Sacristies et d'Ecoles

Tout ouvrage fait promptement. Satisfaction garantie.
Coin des rues

St-Joseph et St-Antoine, - - St-Hyacinthe, P.Q.

J. D. DESROSIERS

ARMAND SEGUIN

Desrosiers & Seguin

MARCHANDS DE

Chaussures, Claques, Valises, Etc.

148 RUE CASCADES

ST-HYACINTHE, QUE.

Téléphone Bell 401



DESMARAIS & ROBITAILLE,

LIMITÉE

IMPORTATEURS ET FABRICANTS
D'ORNEMENTS D'EGLISE

Statues, et articles religieux, vins de
Messe, Huile 8 jours "Nice", Cierges, etc.

19 et 21 Notre-Dame Ouest,
MONTREAL

PARTAGE DES INFLUENCES DANS L'ÉDUCATION

L'ÉTAT SUPPLÉE LES PARENTS

Bien différents l'un de l'autre sont le droit des parents et le droit de l'Etat en matière d'éducation.

Le droit des parents prend sa source dans l'acte de paternité qui donne la vie à l'enfant; le droit de l'Etat plonge ses racines dans les exigences du bien commun temporel de la société.

Le droit des parents est premier, comme se tenant plus proche de la nature dont il sort par une éclosion immédiate; le droit de l'Etat n'apparaît qu'au second plan, après que l'ordre naturel s'est développé et que, sous une impulsion irrésistible, les familles se sont groupées en un corps plus vaste, plus fort et plus parfait: la société civile.

Le droit des parents s'exerce directement pour le bien particulier de l'enfant; le droit de l'Etat cherche avant tout le bien commun de la nation.

Le droit de l'Etat est plus haut, en tant qu'il pourvoit aux intérêts généraux de l'instruction publique; le droit des parents est plus précis, en tant qu'il s'applique à tous les détails de l'éducation.

Contenus dans les bornes de ces distinctions, ces deux pouvoirs s'établissent, fonctionnent, atteignent leur fin respective sans empiéter l'un sur l'autre. Ni le droit des parents n'exclut celui de l'Etat; ni l'action de l'Etat ne supprime celle des parents: chacun a sa sphère d'activité propre.

Sur certains points, il est vrai, notamment en ce qui regarde l'instruction scolaire profane, les influences se rapprochent, ou se croisent, ou se mêlent dans un même objet. De toute nécessité, l'ordre, la hiérarchie, la subordination s'impose. Dans ces rencontres, la préséance ne saurait être douteuse: la fin de la société civile étant supérieure à celle

de la société domestique, les parents doivent être subordonnés à l'Etat, et l'Etat doit contrôler l'action des parents. Mais ni la subordination des parents n'implique l'annulation de leurs droits, ni le contrôle de l'Etat ne comporte la maîtrise absolue des écoles : la liberté de l'enseignement doit être corrigée par un interventionnisme partiel. Le respect mutuel s'impose.

Ces vérités sont déjà connues. (1) D'autres questions, maintenant, surgissent d'elles-mêmes dans notre esprit. En quoi consiste la subordination des parents ? Comment doit s'exercer le contrôle de l'Etat ? Ces deux questions n'en font qu'une ; et elle se résout, avons-nous dit, par une sage modération, en tenant le milieu entre les extrêmes. Mais quelles maximes président au partage de fait entre l'Etat et la famille ? Voilà tout le sujet de cet article. Notre but sera pleinement atteint, si nous parvenons à montrer que les deux droits éducateurs, celui de l'Etat et celui des parents, bien loin de s'opposer l'un à l'autre, s'appellent, se coordonnent et s'harmonisent pour une action commune plus intense.

* * *

Dès qu'il s'agit de fixer le juste milieu en matière d'éducation, la famille et l'Etat ne manquent jamais l'un plus que l'autre de champions pour leur cause. C'est la question de partage entre ces deux forces, ces deux droits, qui a tenu en suspens les esprits. L'Etat a des intérêts communs, et chaque famille ses intérêts particuliers. Fixer aux uns et aux autres leur juste place est difficile, parce qu'ils n'inspirent pas une sollicitude égale à l'homme, leur arbitre.

Les extrémistes, partisans du monopole absolu et défenseurs de la liberté complète, écartés une première fois à cause de leur doctrine intransigeante, entrent de nouveau en scène et s'efforcent, n'ayant pu emporter tout le morceau, de s'emparer au moins de la plus grosse part. Suivant le parti auquel ils appartiennent, les docteurs nous montrent l'éducation tantôt presque entièrement aux mains de l'Etat, tantôt presque entièrement aux mains de la famille. C'est une oscillation régulière dont le régime de l'école publique, neutre et obligatoire termine l'un des mouvements ; dont le système

(1) Voir *Revue dominicaine*, décembre 1917, (*Le Droit des parents*) et janv. 1918, (*Le Rôle de l'Etat*)

de l'enseignement libre sous l'œil paternel de l'Etat-gendarme marque la fin de l'autre. Entre ces deux extrêmes, les mille nuances de l'arc-en-ciel.

Le moyen de garder, dans cette complexité d'opinions, l'exacte proportion des choses? Il n'y en a qu'un, c'est de remonter aux sources du droit et de le contempler au moment où il jaillit du sol en un flot pur, afin d'en saisir la limpidité cristalline, d'en suivre facilement le cours et d'en écarter sûrement les eaux troubles qui tenteraient de le contaminer.

Tout se tient dans l'organisme du pouvoir civil: l'action se proportionne toujours à la nature, et la nature se détermine nécessairement par la raison d'être. Jusqu'à quel point l'intervention de l'Etat est licite ou requise? Demander cela, c'est au fond demander comment se forme et sur quoi se fonde le droit d'intervention de l'Etat? Car si vous n'allez pas jusqu'à la loi d'existence, vous ne saurez pas la loi de formation, vous ne saurez pas non plus la loi d'action; vous en parlerez sans principes assurés, au hasard, sans rien savoir au juste de ce que suppose, en éducation comme en quoi que ce soit, la mise en œuvre du pouvoir civil. (Cf. R. P. Sertillanges: *L'Éduc.*, p. 52)

Le droit de l'Etat en matière d'enseignement, nous lui avons donné pour unique raison d'être et pour cause déterminante de sa formation les exigences du bien commun; ce sont ces mêmes exigences du bien commun que nous lui donnerons encore pour principes directeurs de son action.

Nous n'y serions pas invités par le souci d'harmoniser l'opération avec la nature de l'être, que la nécessité de proportionner l'action éducatrice de l'Etat à son objet nous forcerait d'en agir ainsi. L'action est toujours spécifiée par son objet; et l'objet du droit de l'Etat sur l'enseignement, c'est précisément de procurer d'une façon parfaite le bien social, ou de combler les lacunes dont souffrirait l'intérêt général sans le progrès de l'instruction publique; il est donc naturel que l'action éducatrice de l'Etat suive la direction imprimée par les exigences du bien commun.

Non, nous ne devons point hésiter, dans cette question si controversée du partage des influences entre l'Etat et la famille, à recourir aux exigences du bien commun: elles sollicitent l'intervention des gouvernements; elles lui servent de fils conducteurs dans toute la sphère de son activité; elles

la soutiennent du centre d'où elle s'élançe jusqu'aux dernières superficies où elle s'arrête; elles la sauvegardent et l'empêchent de s'écouler à gauche ou à droite en des fuites irrégulières, frauduleuses, abusives et décevantes; elles donnent la clef de solution de toutes les difficultés.

Or, le bien commun, mis en regard du droit éducateur de l'Etat, exige deux choses: premièrement, que ce droit éducateur s'exerce par mode de suppléance; secondement, que cette suppléance elle-même s'exerce par mode de protection et d'assistance, accordées aux parents. Prouvons l'une et l'autre de ces propositions.

* * *

Comme l'utilité générale ne peut être servie que par la collaboration des particuliers, et qu'ils ne la peuvent servir sinon par certains renoncements à leur autonomie, l'homme, prévenu contre ces sacrifices, est tenté de croire ennemis l'intérêt public et l'intérêt individuel, et de refuser tout sacrifice à la cause sociale. Or, plus celle-ci est méconnue, plus s'appauvrissent les forces protectrices de l'ordre juridique et les forces supplétoires de la prospérité publique, et, quand la société reste ainsi sans défense, les intérêts généraux entraînent dans leur ruine les intérêts particuliers. Alors apparaît, trop tard, qu'au lieu d'être adverses, ils étaient solidaires et qu'il eût fallu, pour protéger et promouvoir ceux-ci, protéger et promouvoir ceux-là. (Cf. M. Etienne Lamy: *La flamme qui ne doit point s'éteindre*)

Ainsi se dessine le caractère du bien commun à l'égard des biens particuliers: il ne les diminue point, il les prolonge plutôt et les complète; il est un degré supérieur de sécurité et de progrès, vers lequel se dirigent les citoyens isolés, mais qu'ils ne peuvent atteindre parfaitement par leurs efforts individuels; en un mot, c'est un bien plus riche qui supplée à l'insuffisance des biens particuliers.

De ce caractère supplétoire du bien commun rayonnent tous les principes illuminateurs de la mission de l'Etat. Nulle autre chose n'en livre plus complètement la nature avec ses secrets. Regardant à la fin poursuivie, nous pouvons, en effet, définir le rôle éducateur de l'Etat: une fonction du pouvoir civil qui a pour objet de suppléer les parents dans l'instruction scolaire profane de leurs enfants.

Remarquons bien ce mot *suppléer*: cela ne signifie point *supplanter*, mais *seconder*, pour le faire porter plus loin, le travail éducateur des familles.

On voit par là dans quelle erreur tombent les étatistes, en affirmant que le droit des parents n'existe que par la volonté ou par la délégation de l'État. A les entendre, le professorat ne serait qu'une fonction accordée par l'État à qui il veut, et personne, pas même le père de famille à l'endroit de ses enfants, ne saurait la réclamer comme un droit.

Eh! bien, non, les parents n'ont pas besoin de cette autorisation de l'État pour distribuer l'instruction; puisque, de par leur paternité, ils sont les premiers maîtres et les éducateurs naturels de leurs enfants. Tout ce que les exigences du bien commun accordent à l'État, c'est un pouvoir de suppléance. Or un pouvoir de suppléance, par définition, s'établit sur des données fournies d'ailleurs; il ne crée point en quelque sorte son objet, en l'autorisant à naître.

Ne pouvant empêcher les parents d'instruire leurs enfants, l'État possède du moins le droit d'influer moralement (1) sur leur action éducatrice, pour la rendre conforme aux exigences du bien commun; mais cette influence morale elle-même, pour être légitime, ne doit jamais s'écarter du caractère de suppléance qui domine toute la mission de l'État. Certes, cela ne veut pas dire que l'État ne puisse prendre aucune initiative, ni décréter aucune mesure obligatoire, ni imposer aucune peine aux récalcitrants: la motion morale, privée de ces aiguillons, ne serait plus qu'un appât dérisoire; (2) mais cela veut dire que l'État, dans ses préceptes

(1) On distingue généralement deux sortes de subordinations des causes: la subordination *accidentelle* qui consiste en ce que la cause inférieure reçoit de la cause supérieure la puissance d'agir, et la subordination *essentielle* par laquelle l'action même de la cause inférieure dépend de la cause supérieure.

Cette dernière subordination peut être: ou *physique*, lorsque la cause supérieure détermine la cause inférieure à agir, en lui donnant une impulsion intime par mode de cause efficiente; ou *morale*, si la première invite la seconde à se déterminer, en l'attirant du dehors par mode de cause finale.

(2) *Omnis motio moralis videtur nihil aliud esse quam propositio objecti diversimode facta consulendo, adhortando, deprecando, intimando, etc., vel quidquid sit, sive consilium, sive exhortatio, sive suasio, sive deprecatio, sive praeceptum, fundatur in propositione objecti et absque ea fieri non potest.* (Billuart: *De Deo*, Dissert. VIII, a. V)

comme dans ses conseils, dans ses réprimandes comme dans ses encouragements, dans ses peines comme dans ses récompenses, doit se proposer uniquement, qu'il s'agisse d'hygiène, de moralité ou de compétence, de suppléer à l'insuffisance de l'éducation familiale. Toute entreprise du pouvoir civil qui ne tendrait pas à cette fin serait par le fait même abusive et nulle.

Ainsi, que le Gouvernement, s'il le juge nécessaire au développement économique d'une province, prescrive l'enseignement de l'anglais dans les écoles, c'est juste; mais que, en plus, il défende d'y enseigner le français, lorsque l'étude de cette langue maternelle ne nuit aucunement à celle de l'anglais, c'est un monstrueux abus de pouvoir.

De même, que le Gouvernement, par brevets d'enseignement ou autrement, se rende compte de la compétence des instituteurs, c'est juste; mais que, pour l'obtention d'un brevet, il pose des conditions abusives, perfides, tendancieuses, des conditions qui transforment en incapacité le simple fait de déplaire aux ministres ou de gêner leur politique, des conditions, en un mot, qui ne donnent aucune garantie de compétence et de moralité, c'est un monstrueux abus de pouvoir.

La raison de ces différences saute aux yeux: dans les premiers cas, le Gouvernement assure l'intérêt général en secondant l'action des parents, il reste dans son rôle d'éducateur suppléant; dans les seconds, le Gouvernement entrave l'action des parents sans utilité pour le bien commun, il s'arroge les prérogatives de premier maître de l'enfant.

Sans doute il peut arriver que l'Etat, dans *l'exercice légitime* de son droit éducateur, décrète des lois ou prenne des mesures qui ne cadrent pas avec les vues des parents. Alors, personne ne le conteste, le devoir de tous est d'obéir. Mais, qu'on le remarque bien, ni ces lois ni ces mesures, si elles sont vraiment légitimes et qu'elles répondent réellement aux exigences du bien commun, ne sauraient être préjudiciables aux intérêts particuliers des enfants. Elles doivent plutôt favoriser leur instruction; car le bien commun non seulement respecte les biens individuels, mais encore les prolonge et les complète. Sur ce point, l'instruction possède des avantages marqués sur les propriétés privées: pour jouir de l'action bienfaisante de l'Etat, les citoyens n'ont pas à

payer l'impôt de la science, comme ils ont à payer l'impôt des richesses; l'esprit s'enrichit sans rien déboursier.

Dans ces conditions, il nous paraît impossible que l'opposition des parents au Gouvernement devienne générale et dure longtemps. Un père saisit facilement ce qui est avantageux pour ses fils, et son cœur l'entraîne vite à bénir qui-conque le protège. Mais défions-nous de ces règlements scolaires qui soulèvent l'indignation unanime et prolongée des parents: ils sont marqués du signe de l'abus et de la tyrannie. Le critère n'est pas infallible, mais moralement certain.

Quoi qu'il en soit, aucune mesure du Gouvernement en matière d'éducation ne saurait être légitime si elle n'est exigée par le progrès général de l'instruction publique, et le progrès général de l'instruction publique ne saurait exiger rien qui ne supplée simplement à l'insuffisance de l'instruction familiale. Car, en matière d'éducation, l'Etat n'a qu'un droit de suppléance, et ce droit de suppléance n'est fondée que sur les exigences du bien commun.

Voilà donc à quoi se réduisent ces deux si terribles vérités: la subordination des parents à l'Etat au point de vue de l'enseignement profane, et le contrôle du Gouvernement sur les écoles. On a paru quelque peu étonné, en certain quartiers, de les entendre proclamer; on crut y voir comme un blanc-seing donné à Messieurs les Ministres pour leur permettre de faire main basse sur tout ce qui regarde l'instruction. Or, en définitive, nous nous trouvons en face d'un simple agencement des droits éducateurs, par lequel l'Etat se charge de seconder les parents en ce qui touche l'intérêt général, et les parents attendent de l'Etat le complément nécessaire de leurs travaux.

* * *

Mais il ne suffit pas de dire, d'une façon générale, que le contrôle de l'Etat sur les écoles s'exerce par mode de suppléance; il faut, en plus, préciser les différentes formes que revêt cette fonction de suppléance. Les arbres ne se composent pas uniquement de racines et de tiges; ils s'étalent encore en des ramures épaisses et des feuillages verdoyants.

Sur l'arbre du droit éducateur de l'Etat, l'on remarque deux branches principales qui se partagent toute la sève nourricière et la distribuent aux multiples rameaux de la

cime : l'une représente le rôle de protecteur des droits privés, l'autre symbolise la fonction de promoteur du progrès. En matière d'éducation, en effet, l'Etat peut suppléer les parents de deux façons : il les supplée d'abord dans la conservation de leurs droits, il les supplée ensuite dans le développement de leurs activités.

Ici encore, ces deux fonctions du pouvoir éducateur de l'Etat prennent leur source dans les exigences du bien commun. Le bien commun, en effet, consiste essentiellement dans la paix et la prospérité publiques. Or la paix publique, d'une part, ne règne que sous la tutelle juridique de l'autorité sociale qui protège le pays contre les dangers extérieurs et intérieurs, sauvegarde les droits des individus et des familles et règle les différends entre les citoyens. D'autre part, la prospérité publique ne s'obtient que par l'assistance générale du Gouvernement, assistance qui suscite les initiatives privées, soutient les efforts personnels et favorise le développement progressif des forces physiques, intellectuelles et morales de l'individu, en conformité permanente avec sa fin supérieure et ultime.

Sans la tutelle juridique de l'autorité sociale, les droits indispensables de l'homme et de la famille ne seraient pas suffisamment sauvegardés, la justice ne règnerait pas parmi les citoyens. Sans l'assistance générale du Gouvernement, beaucoup n'arriveraient point à leur complet développement.

Il y a donc, pour l'Etat, deux objets partiels à atteindre, deux fonctions à remplir : la fonction de protéger et la fonction d'aider.

Mais qui ne voit que ces deux fonctions ne sont que des applications ou des formes particulières de la fonction plus générale de suppléer ? Quoi qu'il fasse, l'Etat supplée toujours aux insuffisances que l'isolement imposerait aux unités sociales : en protégeant, il les supplée dans la conservation de leurs droits ; en aidant, il les supplée dans le développement de leurs activités. Les branches de l'arbre s'élancent d'une même tige en des directions opposées, mais c'est toujours la même sève qui les vivifie.

Il suit de là, pour qui sait voir les conséquences d'un principe, que l'Etat, mis en face des familles, a certes le droit de contrôler leur enseignement en vue du bien commun, mais que jamais dans l'exercice de ce contrôle, sauf en cas

d'indignité, il ne peut passer par dessus la tête des parents pour aller directement à l'enfant.

Il suit de là encore que l'Etat, bien loin de se montrer tracassier et envahisseur, doit plutôt chercher dans ses règlements scolaires à susciter les initiatives familiales, à les encourager, à les faire aboutir, de sorte qu'il n'ait à intervenir qu'en vue de combler le déficit de l'action.

Après ces efforts, mais après seulement, l'Etat pourra encore, si l'intérêt général l'exige, fonder des écoles et se faire instituteur par lui-même. Mais alors, il va de soi que les écoles, même celles de l'Etat, et que les maîtres, même ceux qui sont à la solde de l'Etat, doivent être autant que possible selon le cœur des parents: de cette façon seule, l'Etat remplit son rôle d'éducateur suppléant.

Concluons donc avec certitude que contrôler l'enseignement, c'est pour l'Etat, non pas supprimer les parents, mais les suppléer; et suppléer les parents, c'est en premier lieu défendre et protéger leurs droits naturels, et en second lieu c'est seconder, pour le faire porter plus loin, le travail éducateur des familles.

A plusieurs reprises, nos adversaires ontariens ont émis l'opinion que la seule manière de se montrer injuste dans ses lois scolaires serait, pour le Gouvernement, de violer la constitution du pays. Qu'on nous permette d'en signaler trois autres: la première, ce serait de supprimer le droit antérieur des parents et de s'arroger les prérogatives du droit vrai, du droit premier, du droit unique; la deuxième, ce serait de ne pas respecter et protéger, autant que le permet l'intérêt général, l'autonomie des familles; la troisième, ce serait de refuser aux parents l'assistance qui leur fournirait les moyens de remplir efficacement leur mission éducatrice. Dans tous ces cas, l'action du Gouvernement dépasse les bornes d'une simple suppléance, elle constitue de monstrueux abus de pouvoir.

* * *

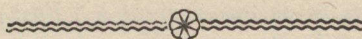
Il n'entre point dans le cadre de ce travail de procéder au partage détaillé et minutieux entre ce qui demeure aux mains des parents et ce qui revient à l'Etat dans l'exercice pratique de leurs droits respectifs: nous voulions uniquement indiquer les maximes qui président à ce partage et fixer le rang qui revient à chacune d'elles.

Les solutions pratiques préservent d'un faux pas les principes aplanissent toute la route. Les solutions pratiques font jaillir dans l'intellect une étincelle éphémère; les principes y allument une flamme qui ne doit plus s'éteindre. Les solutions pratiques passent et varient, comme les faits qui les provoquent; les principes demeurent éternellement, comme les essences d'où ils émanent.

Aussi bien, dans ce temps de luttes et de crises que nous traversons, maintenant que le Gouvernement de l'Ontario s'efforce de toutes manières d'imposer ses règlements tyranniques, que les projets de conciliation se succèdent sous les milles formes du caméléon tentateur, et que la situation des Canadiens-français se modifie de mois en mois, de jour en jour, les esprits ont besoin, pour se guider, de principes éternels qui dominent et éclairent toute la question, bien plus encore que de solutions pratiques isolées qui ne s'appliquent qu'à tel ou tel cas.

Cette règle fixe, nous l'avons tirée du principe générateur de tous les pouvoirs de l'Etat: les exigences du bien commun; et convaincu de la légitimité de nos déductions, nous n'hésitons pas à dire que, en cette matière de l'éducation, il y a place pour l'exercice de deux droits: celui des parents et celui de l'Etat; et que, dans ce partage d'influences, l'Etat ne peut, en thèse générale, revendiquer pour soi un rôle plus étendu que celui de simple suppléance. " Ces deux organismes emboîtés, comme dit le R. P. Sertillanges, (*L'Educ.*, p. 90) se conditionnent réciproquement, se limitent, se jugent. Ils doivent céder à tour de rôle, suivant les cas que présente leur fonctionnement réciproque; ils doivent se respecter toujours et coopérer loyalement pour que le but qu'ils poursuivent en commun, et qui n'est autre que le bien de leurs membres: le bien de chacun, le bien de tous, résulte d'une entente qui saura se faire féconde."

FR. M.-ALBERT MARION, O. P.



CORRESPONDANCE INTIME

LETTRES A UN AMI

Des obstacles d'ordre plutôt matériel nous empêchent de réaliser de suite le vœu formulé avec tant d'autorité par M. l'abbé Camille Roy, dans la Nouvelle-France, et secondé par les admirateurs du regretté Père Gonthier: la publication en volume des nombreux articles qu'il offrit à ce périodique durant plus de quinze ans. Par contre, et grâce au bon vouloir et à la confiante amabilité de ses parents et amis, nous avons pu réunir un certain nombre de Lettres à eux adressées par le moine écrivain, et nous les livrons au public, après avoir opéré un choix parmi les plus intéressantes.

Dans cette entreprise, la Revue dominicaine se propose un double but qui n'est sûrement pas un but de guerre. En premier lieu, but d'édification religieuse et morale: tel message adressé, soit à un séminariste, soit à une jeune religieuse, contient sur l'emploi du temps, l'orientation des études, le choix des auteurs, les états d'âmes, la vie d'oraison, l'enseignement, l'apostolat, des conseils éminemment pratiques, inspirés de l'expérience et du savoir, non moins que d'une surnaturelle affection. En second lieu, but d'intérêt littéraire et psychologique: n'entendez pas que ce religieux faisant le bien ait songé le moins du monde à bien faire; il a usé largement de ce privilège d'abandon familial concédé au genre lettre; mais, outre un tour original et pittoresque dont il ne se départit jamais, il fait montre, là comme ailleurs, de ses qualités naturelles de clarté, de décence et d'ordre. C'est du plus rare qu'on le surprenne en négligé. Que de fois n'a-t-il pas proclamé son divorce avec la littérature! Mais au moment même, cette amie de jeunesse revenait subrepticement le tenter, et elle obtenait des concessions d'autant plus sûres qu'il était le dernier à s'en apercevoir. De plus, certaines lettres remontant jus-

qu'en 1872, c'est-à-dire jusqu'à l'époque du Grand Séminaire, nous assistons, avec la joie répétée d'une trouvaille, à l'éclosion, puis au développement des goûts, des conceptions, des tendances, de la manière enfin qui formeront bientôt la personnalité définitive de l'homme et de l'écrivain.

St-Apollinaire, 13 août 1872

Mon cher ami,

Il y a bien longtemps que ton aimable lettre m'est arrivée. Pardonne-moi, j'ai eu tant de dérangements que tu ne peux m'en vouloir. Je suis allé au pèlerinage de Ste-Anne, où j'ai fait thuriféraire avec M. Ballantyne, cérémoniaire obligé pour la circonstance. Là, je vis tous les amis du Petit-Cap : prêtres, ecclésiastiques, écoliers, et entre tous, puisqu'il faut l'appeler par son nom, Lawrence. (1) Tous étaient rendus au quai pour recevoir les pèlerins et regardaient de loin si, dans la multitude que le *Saint-George* versait sur le quai, ne paraîtrait pas enfin une figure amie. Enfin ils en virent à l'avant-garde. Tout près de moi se tenait M. Marcoux dont les habiles conseils m'avaient entraîné de Québec jusque là, à l'insu de mon frère et presque de moi-même. Plus loin, Eric (2) avec Monsieur X : capitaine renard avec son ami bouc des plus haut encornés.

Pour moi, je ne vis d'abord que Lawrence. Mais rendu près du groupe, je vis tous les autres, et lui, ses occupations l'entraînaient ailleurs. Je ne le saluai qu'après la messe, quitte à le lui faire payer dans les *Annales* du Petit-Cap, si M. Marcoux réussissait à m'entraîner jusque-là.

Il réussit, et nous partîmes ensemble dans une calèche couverte, par une pluie battante, comme celle qui tourmente les âmes dans l'Enfer de Dante. Atroce voiture que celle-là ! J'en eus une maladie assez semblable au mal de mer et à une autre aussi qui porte le nom de l'affreux véhicule... En arrivant au Petit-Cap, toutes les douleurs s'évanouirent, et seules les joies restèrent à la vue des amis.

J'ai vu là des laïcs, MM. Blais et Vohl, le major, plusieurs Messieurs de St-Sulpice, des finissants et M. Lefebvre.

(1) M. Lawrence Stafford, du Service civil, Ottawa.

(2) Eric Audette, en religion dom Corneille, mort en 1913, à la Chartreuse de Naples.

Et de Québec, il y en avait à foison, mais peu de prêtres. Ton Labbé (3) y nage à pleine eau, Alfred y savoure les fumées de sa pipe, Livernois vole des cigares, Faguy dort et ne fait rien. Tous passent le temps à marcher, à jouer, à caqueter, à jaser. Toutes les commères de St-Gervais y perdraient leurs dents. Mgr l'Archevêque lui-même parlait. Et moi, le peu de temps que je passai là, je ne dormis guère et parlai beaucoup. J'écrivis même les *Annales* du 26 où j'ai amassé contre moi bien des trésors de rancune...

Ne crois pas que je t'aie oublié pendant ces jours heureux. J'aurais voulu partager avec toi ces joies passagères du Petit-Cap. Elles eussent été plus douces encore et plus profondes. Mais du moins, je parlai de toi bien souvent et toujours je recueillis de tous ceux qui te connaissent de nombreux témoignages de sympathie à ton égard.

Donc, après trois jours de bonheur, je laissai le Petit-Cap pour retourner dans ma famille.

Depuis que je suis revenu au foyer, j'ai reçu ton aimable lettre. Ça été une des premières joies du retour. Mon frère (4) a voulu absolument en entendre la lecture. Il trouve que c'est bien encore son élève d'autrefois, avec des perfections que le temps et le travail ont ajoutées. Je te remercie une fois de plus de tes bons sentiments et t'aime encore comme si tu étais en troisième.

Tout à toi,

TH. GONTHIER

Québec, Grand Séminaire, 13 septembre 1872

Mon bien cher ami,

Je ne voulais pas t'écrire à Lorette. Mais voyant que ta santé ne sera peut-être pas sitôt remise à flot, je change de dessein. J'écris, mais je n'ai pas de nouvelles. Je suis un peu comme Lawrence, j'aime mieux écrire quand je n'ai rien à dire. Chacun son goût.

(3) L'abbé René Labbé, successivement curé de Stoncham, de Lyster et de St-Laurent, Ile d'Orléans. Décédé le 14 juillet 1914.

(4) L'abbé Damase Gonthier, curé à St-Apollinaire, puis à Ste-Claire de Dorchester, où il mourut subitement, le 10 novembre 1878, dans la chambre d'un malade qu'il venait de communier.

J'espère toujours que tu nous reviendras bientôt, avec une santé parfaitement réparée, habiter dans la paix de Dieu ta chère solitude du Grand Séminaire. Le Bon Dieu y a déjà mis je ne sais quelle atmosphère de paix et de serene tranquillité. Viens quand tu seras remis. Un ami t'attend pour panser tes blessures.

Je crois sincèrement que Dieu veut te donner ici les consolations qu'il t'a ravies au sein de ta famille. Je sais bien que rien ici-bas ne peut remplacer ce que tu as perdu, mais Dieu Lui-même remplace tout. Il a arraché de ton cœur les plus saintes affections de la terre; c'est qu'Il veut à leur place en faire croître d'autres qui ne soient pas de la terre, mais du ciel, et remplissent le vide cruel que Lui-même a creusé au fond de ton cœur. C'est un Dieu jaloux; Il t'éprouve pour t'aimer et être aimé davantage; Il ne fait rien que par bonté.

Ce sont bien là des choses que nous savons tous; mais quand viennent les jours de douleur et de deuil, l'esprit a beau y croire, le cœur n'y croit jamais. Nous sommes tous faits ainsi. La coupe d'absinte n'est jamais douce au cœur quand on y trempe ses lèvres. Et pourtant elle lui rend la santé.

Si j'en crois mes espérances, Dieu ne te ménagera pas les consolations tant spirituelles que temporelles; car tant que nous serons hommes, nous aurons besoin des deux; et Il sait faire épanouir la rose même sur les épines. Ici, au Grand Séminaire, tu n'auras qu'un désagrément: tu seras mon voisin. En classe tout ira à merveille, sans doute, avec l'aimable jeunesse dont la Providence a formé ta famille. Ton charmant Alphonse et tous les autres t'ouvriront leur corolle et t'enverront leur parfum, comme une brise du ciel, pour rafraîchir et enivrer ton âme.

Pour moi, dans ma pauvre quatrième, j'ai rencontré bien des épines, mais je n'ai pas trouvé de roses. Ils sont d'une faiblesse désolante, ces pauvres élèves, et presque insupportables. Je fais tout mon possible pour être sévère. Je n'ai pas encore réussi; mais j'espère bien que ça viendra.

Tous nos jeunes lévites de l'année sont joyeux et heureux comme poissons dans l'eau.

Ma famille à moi a l'air bien. J'ai vu récemment Amédée, Baptiste, Lawrence, Asselin & Cie. Tous ont hâte de te revoir ici en parfaite santé.

Adieu! mon cher ami,

Tout à toi,

TH. GONTHIER

FRAGMENTS

St-Apollinaire, septembre 1872

Le silence et l'oubli font ce que les récriminations ne pourraient faire. Je suis tranquille. La nuit de mon départ (1) malgré la lenteur du petit vaisseau qui allait me rendre à ma famille, je n'avais ni amertume, ni impatience, ni douleur. Le dernier coup s'était donné à l'heure du départ. Toute douleur s'en était allée avec le dernier adieu qui m'avait déchiré l'âme, et maintenant seul, penché au bord du petit vaisseau qui nous portait, je regardais et j'admirais en silence les magnificences de cette nuit sur les flots. Là bas, dans l'ombre, j'apercevais les rivages de Saint-Augustin et de la Pointe-aux-Trembles, revêtus de ténèbres, le front couronné des pâles lumières de la nuit, les pieds baignés aux flots silencieux. Sur ma tête, un ciel sans nuage et d'incomparables étoiles se reflétaient dans une onde sans ride. La lune qui descendait lentement vers l'horizon traçait sur les flots des pyramides éblouissantes, des colonnes de feu et d'innombrables soleils qui se jouaient avec les vagues autour du vaisseau. J'étais seul à jouir de ce spectacle. J'entendais seul la plainte de la vague brisée par le vaisseau qui s'écartait devant lui et revenait à mes pieds se plaindre et mourir. Toutes ces harmonies et ces splendeurs m'enivraient sans me troubler. Je jouissais en paix de cette sereine lumière, de ces ombres sans frayeur, et de ces mille bruits que personne ne daignait recueillir. J'étais seul. Mais j'avais la consolation de penser à mes amis pendant qu'ils dormaient. En prêtant l'oreille à la brise légère de la nuit, il me semblait entendre battre leur

(1) Départ du Séminaire pour cause de santé.

cœur, les entendre dormir et rêver. Et quand j'arrivai au rivage de St-Antoine déjà illuminé des premiers feux du jour, je me pris à regretter les douces joies de cette nuit passée seul entre le ciel et les flots. Ce calme-là ne m'a pas abandonné depuis. Je suis heureux. Donc je me rétablirai bientôt. J'ai commencé à travailler, du reste: je suis *vicaire et jardinier*.

Adieu! mon cher ami. Salue bien tous les confrères et tous les frères.

Tout à toi,

TH. GONTHIER

St-Apollinaire, septembre 1872

.....
C'est fait, passons: passons sans nous arrêter devant mes chers seconds eux-mêmes. Ils ne sont pas si pressés qu'ils ne puissent nous regarder un instant. Ils n'auront pas besoin d'aller plus doucement... Mais qui veut aller loin ménage sa monture!

Ils sont sages! Je voudrais l'être comme eux. Moi je suis fou, je l'ai été et je le serai. "Dans sa peau mourra le renard" et moi je mourrai dans ma folie. D'ailleurs la sagesse m'est désormais impossible, car il faut chez moi que l'âme tue le corps. Ah! si j'étais sûr de mourir bientôt, je serais heureux. Je ne demande qu'une chose, c'est de ne pas traîner ici-bas des années longues et inutiles, pour attrister et embarrasser ma famille. J'y pensais hier en me promenant le soir sur la galerie, au clair de la lune. Je voyais ces pâles rayons illuminer les rustiques inscriptions qui marquent des tombes ignorées. Et je me disais: Dans un an peut-être, mon corps reposera ici, à côté de frères inconnus, loin de tant d'amis qui me furent si chers et ne reposeront jamais près de moi. Peut-être même, ma famille quittera ces tristes lieux. Mais qu'importe que mon corps repose loin de tous ceux que j'ai aimés, si mon amour les suit partout ici-bas et si nos cœurs s'unissent là-haut dans celui de Dieu! Pourquoi ne pas aimer la mort? Ma famille n'a pas besoin de moi; tous mes amis sont chrétiens et peut-être une dernière parole au bord du tombeau leur serait plus utile dans la lutte que tous les conseils quand je suis en santé!

Ainsi pensais-je. Je rentrai là-dessus. C'était l'heure des cartes, et la mélancolie s'en alla. Aujourd'hui elle n'est pas encore revenue. Mais je ne suis pas bien. Et pour achever ta lettre, je suis obligé de me mettre à genoux; la chaise me fatigue tant, qu'elle m'est insupportable. Cela veut dire que je ne suis guère mieux. Au fait, je suis encore aussi faible qu'à mon arrivée ici; l'estomac ne se presse guère; mais la voix est meilleure et je dors assez. Le moindre exercice m'accable encore, et l'air me fatigue. Donc, bien que je paraisse mieux, je puis assurer que je ne gagne à peu près rien à ce régime-là, et que le printemps seul ramènera la force et la vigueur. Je prends quand même de l'exercice. Jeudi dernier, je suis allé à pied avec mon frère voir Monsieur le curé de St-Agapit. Nous avons fait dans notre journée une marche de plus de trois lieues.

En dépit des mauvaises nouvelles, je compte retourner à Québec dès la semaine prochaine. Je tâcherai d'être plus raisonnable et je ne veux pas faire crier les autorités.

Adieu! Ma mère est malade et souffre beaucoup. Mon frère t'envoie de tout son cœur mille saluts.

Tout à toi,

TH. GONTHIER

TIBURCE ET VALERIEN

HISTOIRE DE DEUX PETITS MOUTONS

Le pallium est une bande de laine blanche ornée de croix noires que le pape porte par-dessus ses vêtements pontificaux, et qu'il envoie à tous les archevêques et à quelques évêques privilégiés. Vous vous demandez sans doute ce que le pallium vient faire dans mon histoire de moutons. C'est bien simple. Le pallium a toujours été regardé par l'Eglise comme une chose très sainte. Or ces choses-là ne se font pas avec la laine du premier mouton venu, comme les bas de de nos "tommies." D'après une tradition si poétique et si gracieuse qu'elle a pu survivre à toutes les destructions d'un siècle prosaïque et laid, on prend pour cela la laine de deux

petits moutons que l'on a bénits solennellement dès leur entrée en ce monde et que l'on a ensuite élevés loin de la corruption de ce siècle, dans un cloître de religieuses. Ces petits moutons ont une histoire délicieuse... que je m'en vais vous raconter.

* * *

Transportons-nous d'abord à Sainte-Agnès-hors-les-murs. C'est le 21 janvier, le jour de la fête de la sainte. Dès les premières heures du jour, tout ce que Rome renferme de curieux, de dévotes et de gamins s'est porté là pour assister à la bénédiction des agneaux. Comme nous sommes en retard, je vous avertis qu'au premier moment nous ne verrons rien du tout. M. Ernest Bilodeau dit quelque part, "qu'il n'a pas encore rencontré l'obstacle humain ou naturel qui puisse empêcher un canadien de passer, quand il en a envie"; j'aurais bien voulu le voir à Sainte-Agnès ce jour-là. Dans cette vaste basilique sans bancs ni sièges d'aucune sorte, la foule amassée depuis le matin formait un bloc qu'un rayon de soleil n'aurait pas traversé. Alors, quand on est loin d'être un rayon de soleil... J'essayai par la force, j'essayai par la grâce, c'était la même chose; il n'y avait rien à faire.

Je dus me résigner à rester en arrière et à admirer, pour la centième fois au moins, la beauté grave, sereine de ces vieilles basiliques des premiers temps chrétiens, pendant que des bribes de "Kyrie," de "Gloria" et d'oraisons, qui semblaient monter du baldaquin aux jolies colonnes de porphyre, nous arrivaient, avec des parfums d'encens, par-dessus les têtes de la foule en mouvement.

Mais ce n'était tout de même pas pour cela que j'étais venu; et j'allais faire le sacrifice de la fête, quand les petits moutons, que je croyais arrivés depuis longtemps, firent leur apparition. C'étaient des amours de petits moutons tout blancs, tout jeunes,—quelques jours à peine,—un peu effarouchés par le brouhaha de la foule, enrubannés de rose et de bleu tendre, et portés dans de grandes corbeilles d'osier que l'on avait remplies à demi de feuillages et de fleurs. L'un des paniers passa si près de moi, que je ne pus résister à la tentation de passer la main sur cette laine naissante qui deviendrait un jour un pallium d'archevêque.

Le petit mouton me regarda avec de grands yeux très doux, —des yeux de moutons,—mais où il me sembla voir percer un tout petit peu de vanité. Je n'eus pas toutefois le temps d'approfondir. Je venais d'avoir une idée de génie: je venais de m'apercevoir que le bloc de la foule que j'avais cru impossible à entamer, s'ouvrait devant les agneaux, comme la mer rouge sous la baguette de Moïse. Je n'eus pas une seconde d'hésitation. Je pris un air très grave, un grand air de protection sur les corbeilles en mouvement au-dessus des têtes de la foule, et j'enfilai derrière... Avant que les gens, un peu abasourdis de me voir passer, eussent éventé mon truc, j'étais arrivé à la lisière du chœur.

* * *

On était rendu à l'Offertoire. On déposa les corbeilles sur un coin de l'autel, et la messe continua. L'un des petits moutons, enfoui dans le feuillage fleuri, ne donna pas signe de vie. Mais l'autre, l'autre manqua complètement de tenue. Même aux moments les plus graves, on entendait sortir de la corbeille un petit bêlement effronté qui avait le don de mettre en joie, là-bas au fond de l'église, mes compagnons de tout-à-l'heure.

Enfin la messe s'acheva, et le cardinal, avec une solennité que l'Eglise ne déploie que dans les grandes circonstances, procéda à la bénédiction des agneaux. Je ne pourrais pas vous redire les prières qu'il récita, mais il m'est resté dans la mémoire qu'elles étaient très pieuses, toutes remplies de ce symbolisme touchant qui est la caractéristique des prières antiques. On y parlait de Jésus-Christ, l'Agneau divin immolé pour les péchés du monde; de sainte Agnès, cette autre petite brebis du bon Dieu, conduite à la boucherie à treize ans; en un mot, de tout ce que pouvaient suggérer d'immolation, d'innocence, de pureté, les deux pauvres petites choses étendues là dans les corbeilles fleuries.

Et pendant que cette étrange cérémonie se déroulait, il me semblait voir surgir autour de moi tout un monde nouveau, ce monde du moyen-âge où j'ai tant rêvé d'avoir vécu, ce monde un peu fruste sans doute, mais si peu banal, si peu américain. Il me semblait que cette foule qui se

pressait là autour de moi, attentive aux moindres mouvements du prélat, n'était plus cette foule sceptique et gouailleuse, accourue à cette fête comme à un spectacle, incapable d'en comprendre la beauté et la poésie, mais bien la foule de jadis à la foi naïve, à l'imagination pieuse, pour qui une cérémonie comme celle-là semblait la chose la plus naturelle du monde... Mais mon rêve s'évanouit brusquement, quand, au moment où le cardinal balançait l'encensoir sous le nez des petits moutons, j'entendis, à côté de moi, une américaine qui disait à sa voisine avec un rire bête: "Oh! it is funny"! Décidément, nous étions bien au XX^e siècle.

* * *

Revenons à nos moutons. La cérémonie terminée, on les porte dans un monastère de bénédictines, celles de Sainte-Cécile, je crois. Elles en appellent un Tiburce et l'autre Valérien. C'est sous la garde de ces deux saints, à l'ombre douce et protectrice du cloître, qu'ils vont grandir, comme deux gentils petits novices, sous leur habit de laine blanche. Il me semble les voir gambadant autour des sœurs toutes "maternelles," venant manger dans leurs mains l'herbe parfumée des collines de Rome, ou encore dessant leurs petites oreilles pour écouter la psalmodie lente et pieuse qui tombe des fenêtres entr'ouvertes.

Mais tout cela c'est peut-être de l'imagination pure. Ce qui est hélas! trop réel c'est que les petits moutons deviennent grands et que tôt ou tard le temps de la tonte arrive. Alors, une bonne vieille sœur converse, — je n'en sais rien, c'est pour cela que je l'invente, — une bonne vieille sœur converse, donc, saisit ses grands ciseaux et avec respect — puisque ce sont les agneaux bénits — mais impitoyablement, enlève à Tiburce et à Valérien leur belle fourrure blanche. D'autres mains pieuses en feront un pallium que le pape déposera sur le tombeau des saints Apôtres où le premier archevêque nommé viendra le chercher.

* * *

"Et après," demandait-on un jour à la Supérieure, "que faites-vous de Tiburce et de Valérien"? La religieuse eut un bon sourire. "Après," dit-elle, "nous les mangeons"! Pauvre Tiburce! Pauvre Valérien! Avoir été durant tout un jour les deux choses les plus populaires de Rome;

avoir connu la paix du cloître, les gâteries des religieuses et finir prosaïquement en côtelettes!

Morale de l'histoire: O vicissitudes des choses humaines!

FR. M.-C. FOREST, O. P.

Ottawa, en la fête de Ste Agnès



CONSULTATIONS

Dans la plupart des diocèses, le parjure juridique forme un cas réservé à l'Evêque. Que faut-il entendre au juste par faux serment juridique? Est-ce que la réserve épiscopale atteindrait même le parjure commis devant un juge de paix ou un tribunal d'exemption militaire. — UN VICAIRE

Par parjure juridique, l'on entend le faux serment commis devant un officier public dans l'exercice de ses fonctions, c'est-à-dire ayant le droit de déférer le serment. Les auteurs de *Morale* sont d'accord sur ce point.

Or, les juges de paix, les juges des tribunaux d'exemption militaire ayant le droit d'exiger des dépositions assermentées, les parties qui comparaissent devant eux ont le devoir de dire la vérité. Si elles affirment ou nient sciemment quelque chose de contraire à la vérité, elles se parjurent *juridiquement*, et leur faute constitue un cas réservé dans tous les diocèses où l'absolution du parjure juridique est réservée à l'Evêque. — R.-M. R.

* * *

Vos articles sur l'éducation s'appuient-ils sur l'autorité des souverains pontifes?

C'est un de nos lecteurs qui nous pose cette question, où perce assez visiblement un doute défavorable. Nous voulons dissiper le doute, en répondant brièvement à la question.

Que l'Etat possède un droit d'intervention ou de contrôle sur l'instruction scolaire profane, c'est une doctrine si souvent impliquée dans les actes du Saint-Siège, (Cf. Du-ballet: *L'Education*, p. 212) qu'il serait oiseux de la prouver. Citons seulement deux textes bien connus des catholiques canadiens, l'un de Léon XIII et l'autre de Benoît XV.

“Au point de vue de la culture intellectuelle et du progrès de la civilisation, dit Léon XIII, on ne peut que trouver beau et noble le dessein conçu par les Provinces canadiennes de développer l’instruction publique, d’en élever de plus en plus le niveau et d’en faire ainsi une chose toujours plus haute et plus parfaite.” (Léon XIII: Encycl., “Affari vos”, 8 déc., 1897)

“Personne ne niera, dit à son tour Benoît XV, dans sa Lettre *Commissio divinitus*, que le Gouvernement de l’Ontario est dans son droit en exigeant que la langue anglaise, qui est celle de la Province, soit enseignée aux enfants dans les écoles.”

Mais de cette reconnaissance du droit de l’Etat à l’autorisation de violenter le droit des parents, il y a plus qu’une marge, il y a, pour tout bon logicien, un fossé infranchissable. “L’autorité paternelle, dit Léon XIII ne saurait être abolie ni absorbée par l’Etat, car elle a sa source là où la vie humaine prend la sienne. Les fils sont quelque chose de leur père... ils doivent rester sous la tutelle des parents jusqu’à ce qu’ils aient acquis l’usage du libre arbitre. (Cf. S. Th., II-II, Q. X, a. XII) Ainsi, vouloir que le pouvoir civil envahisse arbitrairement le sanctuaire de la famille, c’est une erreur grave et funeste.” (Encyc., “Rerum novarum,” 16 mai 1891)

Quand les parents ne sont pas en mesure de donner par eux-mêmes, ce qui arrive généralement, toute la formation intellectuelle et morale aux enfants, et qu’ils ont recours à l’école, alors, “ils doivent faire en sorte que, dans l’enseignement de la jeunesse, on respecte et conserve leurs droits et ceux de l’Eglise.” (Encyc., “Militantis Ecclesiae,” 1 août 1897)

Cette doctrine fondamentale a passé des lettres encycliques dans les lettres pastorales et dans les écrits des docteurs: elle est vraiment la doctrine catholique.

Mais veut-on savoir avec quelle vigueur doit être défendu le droit naturel des parents sur l’éducation de leurs enfants? Qu’on relise le passage suivant de l’encyclique *Sapientiae christianae*. “C’est à eux (aux parents), dit l’illustre pontife Léon XIII, qu’il appartient, en vertu du droit naturel, d’élever ceux auxquels ils ont donné le jour,

avec l'obligation d'adapter l'éducation et la formation de leurs enfants à la fin pour laquelle Dieu leur a donné de transmettre le don de la vie. *C'est donc une étroite obligation* pour les parents d'employer leurs soins et de ne négliger aucun effort pour *repousser énergiquement* toutes les injustes violences qu'on leur veut faire en cette matière et *pour revendiquer avec la dernière vigueur* le pouvoir exclusif d'élever leurs enfants, comme il convient, selon les mœurs chrétiennes." **Pouvait-on proclamer plus hautement l'inviolabilité absolue du droit naturel préceptif des parents ?**

Quant au droit naturel dominatif, il ne doit pas non plus rester sans défense contre les empiètements du gouvernement. "On ne saurait, d'autre part, dit Sa Sainteté Benoît XV, refuser aux Franco-Canadiens qui habitent cette province (de l'Ontario) le droit de réclamer, quoique d'une façon convenable, *debita tamen ratione*, que dans les écoles où leurs enfants sont en un certain nombre, la langue française soit enseignée; et l'on ne peut assurément leur faire un reproche de défendre ce qui leur tient tant à cœur." (Encycl., "Commissio divinitus," 8 sept. 1916)

On le voit: toutes nos conclusions ne sont que l'écho fidèle des enseignements des souverains pontifes. Pour ceux qui hésitaient à nous suivre, ce dernier témoignage achèvera, nous l'espérons, de les convaincre; pour ceux qui déjà adhéraient à cette doctrine, il les affermira dans la possession de la vérité.—Fr. M.-A. M.



DANS L'ORDRE

DEUIL DE FAMILLE

Par une lettre en date du 28 décembre et que nous reproduisons ci-après, le T. R. P. Provincial a communiqué aux Supérieurs de nos maisons la triste nouvelle de la mort du révérendissime Père Henri Desqueyroux, Procureur-Général de notre Ordre:

Mon Très Révérend Père,

Je m'empresse de vous faire part du décès du révérendissime Père Henri Desqueyrous, Procureur Général de l'Ordre. La nouvelle inattendue nous est venue par dépêche de Rome, le jour de Noël. Vous voudrez bien faire acquitter sans tarder les suffrages prescrits par nos Constitutions pour le Procureur de l'Ordre mourant dans l'exercice de ses fonctions. Les prêtres doivent célébrer trois messes, les novices et les frères convers, cent cinquante Pater et Ave.

La mort du bon et cher Père Desqueyrous est une épreuve cruelle pour l'Ordre entier et nous la partageons tous avec un cœur douloureusement affecté. La Province canadienne ne pourra jamais oublier les services qu'il lui a rendus depuis sa visite au nom du Père Général en 1907. Nous nous rappelons son grand esprit religieux, sa fine intelligence, sa figure douce et austère. Chacun de nous garde encore l'édification profonde qu'il a laissée sur son passage. Nous lui devons en grande partie, grâce au rapport favorable qu'il fit au Père Général, la formation de nos Couvents en Congrégation généralice et, trois ans après, la fondation de la Province. Aussi nous le considérons comme un père; et ses relations avec nos religieux, soit dans ses lettres, soit à Rome même, portaient toujours le caractère d'une paternelle bonté, d'une douce et affectueuse intimité.

Le Père Henri Desqueyrous est né à La Réole, dans le diocèse de Bordeaux, en 1844. Jeune homme, il eut le bonheur d'être le disciple et le fils spirituel de prédilection de Monseigneur de Ségur. Entré dans l'Ordre au Couvent de Lyon, il fut un religieux remarquable par son attachement aux traditions et aux observances monastiques, un serviteur ardent et dévoué de l'Eglise et un prédicateur particulièrement apprécié dans le clergé et les communautés religieuses. Il a exercé à plusieurs reprises dans sa Province les charges de Prieur et de maître des novices. Il était Prieur du couvent de Lyon, en 1900, lorsque le cardinal Frürwirth, alors Général de l'Ordre, l'appela à Rome pour être un de ses *socii*. Nommé en 1904 Procureur Général, il a rempli jusqu'à sa mort cette charge importante, la première après celle de Maître Général. Le Père Desqueyrous fut aussi Postulateur Général des causes de béatification et, pendant

de nombreuses années, Consulteur de la S. Congrégation des Rites.

Nous ne cesserons de le recommander à Dieu dans un souvenir impérissable de filiale gratitude.

Agrérez, mon Très Révérend Père, l'expression de mes sentiments religieux et dévoués en N. S.

Fr. E. A. LANGLAIS, O. P.
Pr. Provincial

JUBILE SACERDOTAL

Les religieux de la Province et les amis de l'Ordre ne seront point surpris d'apprendre l'échéance—le 21 décembre dernier—des noces d'or sacerdotales du T. R. P. Constant Adam: car l'époque paraît déjà lointaine où ce distingué religieux était député vers nous, dans toute la force de sa jeunesse et la belle ardeur apostolique que la Province de France communiquait à ses fils. Ils seront moins surpris encore d'apprendre que ce remarquable anniversaire ne donna lieu à aucune solennité: tant leur est connue la modestie du cher et vénéré Père, son esprit d'effacement à la fois habile et tenace. Il dut sans doute prétexter la guerre pour se réfugier dans la paix. Il ne pourra toutefois nous en vouloir de signaler cet événement à nos lecteurs, (malgré le retard involontaire) et de lui consacrer une matrilée spéciale où nous offrirons ses intentions à Dieu dans un fidèle souvenir.

Le T. R. P. Adam, durant les années qu'il passa en Amérique, exerça avec fruit son ministère au dehors, et occupa à l'intérieur les charges si importantes de Prieur et de Vicair Provincial. Rarement eut-il à accomplir ce qu'on nomme un acte d'autorité; mais sa vie et son caractère s'imposaient à tous comme un acte permanent d'autorité: en sorte qu'il eût fallu, pour oser sciemment lui déplaire, le je ne sais quoi d'achevé que le mauvais vouloir ajoute à la sottise. Aussi bien, son extérieur si affable et ses procédés si délicats lui frayèrent naturellement le chemin des cœurs et lui fournirent mainte occasion, jamais refusée, de rendre à ses frères du Canada d'inappréciables services. Et nous savons que là-bas, dans la triste condition faite aux religieux par les lois comme par la guerre, il consacre ses vieux jours

à relever de jeunes courages, et sert volontiers d'agent de liaison entre nos frères combattants et leur famille éprouvée. Puisse-t-il se dévouer longtemps encore à des œuvres saintes et n'entonner son *Nunc dimittis* qu'après avoir entrevu, ou mieux, contemplé la reconnaissance officielle de son Ordre, le salut et la victoire de son pays!

LES DOMINICAINS A LA GUERRE

Deuxième citation du R. P. Mulard: "Pendant les journées du 23 et 24 octobre 1917, s'est dépensé sans compter, sous un bombardement incessant, à la recherche et au relèvement des blessés. Homme d'un courage et d'une abnégation exemplaires, sachant consoler et reconforter les blessés et les mourants. Aimé de tous, déjà cité à l'ordre du régiment,"

--Troisième citation du R. P. Delor: "Le lieutenant-colonel, commandant le 6^e groupe de chasseurs cite à l'ordre du jour Delor, Henri, aumônier divisionnaire à la N^e division.

Le 8 octobre 1917, est venu volontairement participer à un coup de main sur les tranchées allemandes. A donné une preuve nouvelle de sa bravoure et de son abnégation légendaires, en prodiguant aux blessés, sur le terrain même de l'action, les secours de son ministère, ne rentrant que le dernier, l'affaire complètement terminée."

--Le R. P. Plessis est "rendu à la vie civile" jusqu'à ce que sa santé lui permette de reprendre son titre et sa fonction d'aumônier. Son adresse est: 17, rue de la Gare, Châtillon, Bagneux. (Seine)

NOMINATIONS

Par décision des autorités de l'Ordre, le R. P. Réginald Ouimet a été désigné à la cure de N.-D. du Rosaire de St-Hyacinthe, en remplacement du R. P. Raymond Hamel, et le R. P. Mannès Marchand, à celle de St-Jean-Baptiste d'Ottawa, en remplacement du R. P. Henri Thériault.

RECENSIONS

P. MARC, C. S. S. R. *Institutiones Morales Alphonsianae.*

La Théologie morale de Marc est connue depuis longtemps et justement estimée des professeurs et des étudiants. Elle se recommande par ses qualités didactiques : clarté de l'exposition, sûreté de la doctrine, non moins que par l'abondance de l'information. Employée comme manuel dans plusieurs grands séminaires et scholasticats religieux, elle peut se glorifier d'avoir formé des confesseurs éclairés. Le mérite de cet ouvrage explique qu'il soit déjà parvenu à sa quinzième édition. Celle-ci vient de paraître à Rome, mais avec des remaniements qui augmentent la valeur et l'utilité de cette œuvre. Des questions secondaires ont été réduites, d'autres plus importantes ou plus actuelles ont été ajoutées, ou ont reçu d'opportuns développements. Mais ce qui constitue le plus vif intérêt de cette publication, c'est que chaque volume contient en supplément les articles du Code de droit canonique qui se rattachent aux sujets exposés dans les différents traités. Un numéro correspondant à la question du volume permet ainsi de constater d'un coup d'œil ce que la nouvelle législation de l'Eglise a conservé de l'ancienne discipline, ce qu'elle en a aboli, modifié ou renouvelé.—R.-M. R.

R. P. PRÜMMER, O. P. *Manuale Theologiae Moralis, secundum principia S. Thomæ Aquinatis.*

Le T. R. P. Prümmer, professeur de Théologie morale à l'Université Catholique de Fribourg, en Suisse, et auteur d'un Manuel de Droit canon très apprécié, publiait, chez Herder, au moment où la guerre se déclarait en Europe, un cours de théologie morale d'une haute valeur. Les circonstances ont fait qu'à peine il a été signalé à notre public studieux.

En plus des qualités ordinaires de clarté, de précision, de sûreté doctrinales qui doivent recommander un ouvrage de ce genre, le travail du très distingué professeur peut se réclamer de deux mérites que l'on ne rencontre guère dans cette sorte d'écrits : l'importance donnée aux principes et l'ordre adopté dans la distribution de la matière.

A l'exemple de S. Thomas d'Aquin, son maître, le R. P. Prümmer s'attache plus à exposer, scruter, expliquer les principes de la science morale, qu'à énumérer et à cataloguer les péchés. Il voudrait faire sortir la Théologie de la pure casuistique où semblent vouloir la confiner quelques auteurs modernes, bien persuadé qu'il est, que la connaissance approfondie des règles supérieures de la morale sera plus utile au théologien que la solution détaillée de cas particuliers. Toujours à la suite du Docteur Angélique, le R. P. Prümmer commence par attirer l'attention du lecteur sur les vertus avant de l'appliquer à la considération des vices et des péchés. Cette connaissance positive de la vertu, révèle, par contraste, la nature du péché spécial qui en est la négation ; elle renseigne le confesseur sur les moyens à prendre pour son propre progrès spirituel, en même temps qu'elle lui fournit de précieuses lumières pour la direction des âmes.

Après les traités fondamentaux des actes humains, des lois, de la conscience, des péchés et des vertus en général, l'auteur, fidèle à la méthode thomiste, expose la doctrine des vertus théologiques et cardinales, et les vices opposés à chacune d'elles. Tous les préceptes que le chrétien doit observer, tous les actes qu'il doit accomplir sont aussi énumérés au cours de sept traités caractéristiques. C'est l'objet des deux premiers volumes de l'ouvrage. Le troisième est consacré aux sacrements, qui fournissent au fidèle les principaux moyens surnaturels d'obtenir la grâce et d'atteindre la gloire.

Les moralistes contemporains ne sont pas inconnus de l'auteur et il cite fréquemment leur œuvres; mais, de plus, à chaque page, on retrouve, chez lui, les principes et les expressions des plus grands théologiens du passé. S. Alphonse de Liguori, S. Antonin, S. Bonaventura, S. Raymond de Pennafort, Albert le Grand, Hugues de Saint-Victor, sont des docteurs familiers, qui lui prêtent l'autorité de leur nom et de leurs raisons. A leur exemple le R. P. Prümmer traite grandement une grande science.—R.-M. R.

R. P. SCHWERTNER, O. P. *America's Saint and Protectress, Rose of Lima.*

A l'occasion du III^e centenaire de la mort de sainte Rose de Lima, le R. P. T.-M. Schwertner, O. P., a inauguré une splendide campagne de prières qu'il a appelée "La Croisade de la Grâce." L'objet de cette Croisade, comme on l'a rapporté dans cette Revue, est d'obtenir pour l'Amérique entière, par l'intercession de sainte Rose, patronne du Nouveau-Monde, des faveurs spéciales dont, tout particulièrement, la diffusion de la foi. En vue de mieux assurer le succès de cette Croisade, le révérend Père a eu l'heureuse idée de publier une Vie de sainte Rose, à laquelle il a ajouté en appendice une neuvaine composée des plus belles prières en l'honneur de la sainte.

Cet ouvrage étant dans la pensée de l'auteur une simple "étude," il ne comprend tout naturellement que les grandes lignes ou les faits les plus saillants de la vie de sainte Rose. Citons à ce sujet l'auteur lui-même dans son Avant-Propos: "Cet ouvrage n'a pas la prétention de raconter la vie de la Sainte selon toutes les exigences des lois de l'histoire. Il a uniquement pour objet d'offrir au public une biographie écrite de telle façon qu'elle devra exciter chez lui la sympathie envers cette admirable Sainte." — En effet, l'auteur s'attache surtout à montrer comment les faits cités peuvent servir à l'édification du lecteur en excitant son zèle à imiter les vertus dont la Sainte lui offre l'exemple et qu'il est lui-même appelé à pratiquer, au cours de sa vie, selon la mesure de grâce qui lui sera accordée. — Dans un style simple mais alerte, le P. Schwertner traite des admirables qualités qui ont fait de Rose ce qu'elle est: une Sainte. Il fait consister sa perfection dans la pratique de trois vertus principales, à savoir: son esprit d'obéissance, son amour de la retraite et du silence et son héroïque mortification. — L'obéissance semblait innée chez Rose; elle poussait, en effet, si loin la perfection dans la pratique de cette vertu, qu'elle ne put jamais se résigner à accomplir quoi que ce fût de son propre chef, sans l'avoir préalablement soumis à l'agrément de ceux qui avaient autorité sur elle, et obtenu leur assentiment. Ainsi, dans la maison de ses parents, elle ne voulait pas même étancher sa soif, sans en avoir demandé et obtenu

la permission de sa mère, bonne chrétienne, à la vérité, mais que ces demandes renouvelées à tout propos, chez sa fille, ne manquaient pas de mystifier et même d'importuner à l'occasion... Mais, hâtons-nous de le dire, en tenant une pareille conduite, en apparence si peu en rapport avec la "largeur d'esprit" des caractères virils et résolus, Rose ne s'inspirait d'aucun motif de pusillanimité; au contraire, elle obtempérait aux mouvements de la grâce qui la portaient à multiplier en toute occasion les actes de renoncement à cette "volonté propre" dont les saints ont dit que si elle n'existait pas, il n'y aurait pas d'enfer.

Son amour du silence et de la solitude était si grand, qu'étant encore au foyer paternel, elle trouva le moyen d'y mener la vie érémitique, en se construisant un ermitage dans un endroit retiré du jardin de son père, pour y passer de longues heures du jour et de la nuit à converser avec le divin Epoux des âmes. C'est dans cette thébaïde, située en plein cœur de Lima, que notre Sainte recevait communication des secrets divins qui apprennent aux âmes éprises de perfection les voies mystérieuses qui mènent à l'union avec Dieu.

Enfin, sa mortification héroïque est connue de tous, et en ce point elle a été la digne émule de son Père saint Dominique et de son illustre sœur, la séraphine Vierge de Sienna. Le simple récit des austérités que Rose a pratiquées toute sa vie durant fait frémir, car elles furent vraiment effrayantes et rendent sous ce rapport notre Sainte réellement plus admirable qu'imitable.

Nous croyons sincèrement que le modeste mais élégant opuscule du R. P. Schwertner, répandu à profusion parmi le peuple américain, contribuera puissamment à donner un nouvel essor au culte de sainte Rose en la rendant plus populaire et la faisant davantage aimer. —Fr. A.-M. R.

ERNEST BILODEAU, *Chemin faisant*. Préface de M. Léon de Tinseau. Imp. l'*Action Sociale*, 1917

Sous ce titre, M. Ernest Bilodeau — c'est lui-même qui nous le dit — vient de réunir "de menues pages écrites *chemin faisant* sur la route de la vie."

Il y a peu d'écrivains canadiens qui savent tourner une de ces menues choses qui s'appellent chronique ou billet du soir, d'une aussi jolie façon que M. Ernest Bilodeau. Et je vous assure que ce n'est pas un mince compliment. Il faut, pour écrire ces riens délicieux, si français, des dons très rares. Il y faut de la verve, de l'esprit, de la gaieté et par-dessus tout de la facilité. Il ne faut pas que ça sente l'huile. Or il n'y a rien qui sente moins l'huile que la prose de M. Ernest Bilodeau. C'est sans effort qu'il nous enlève et nous entraîne avec lui là où le veut sa fantaisie. Nul n'a comme lui le don de s'intéresser à de minuscules histoires; et comme il s'y intéresse, il nous y intéresse aussi.

Avec cela, d'une observation très fine, toujours aux aguets, il regarde se dérouler sous ses yeux la vaste comédie humaine, et Dieu sait s'il s'amuse. (Qu'on lise: *Western spirit* — *Propos immobiliers* — *Plaisirs d'été* — *L'intempérance finale* — *Les plaisirs de l'auto*, etc) Et pourtant, jamais chez lui le rire ne tourne à la gaminerie, encore moins au persiflage. Attaché par toutes les fibres de son âme à ce que nous aimons, à nos traditions, à notre foi, à notre peuple, surtout celui des campagnes, il a su trouver, chaque fois

qu'il en a parlé, des accents d'une réelle émotion, et sa prose s'élève alors à la vraie beauté. (*La passagère — Le bon pasteur — L'ombre protectrice — Au vieux Québec — Maison du seigneur — Le vieux salon*) Il y a telle de ses chroniques parlementaires, tel de ses billets du soir qui resteront parmi les choses les plus délicieuses qui aient été écrites chez nous.

J'ai conscience d'avoir dit bien mal ce que je pense de M. Ernest Bilodeau et de son livre. Je serais ravi cependant si cela devait suffire à amener quelques-uns de nos abonnés à lire *Chemin faisant*, et à le répandre autour d'eux, comme on répand un beau et bon livre.

Fr. M.-C F.

R. P. RAYMOND LOUIS, O. P. *Le Tiers-Ordre de Saint-Dominique*. (Edition de l'Art Catholique, 6, Place St-Sulpice, Paris. Se vend 1 franc.)

Opuscule attrayant qu'on est tenté d'ouvrir et qu'on ne regrette pas d'avoir parcouru en entier. Il contient en de courtes pages ce qu'un Tertiaire doit savoir pour mieux apprécier la Société à laquelle il appartient, pour en mieux connaître l'esprit et les obligations.

L'ACTION FRANÇAISE.—La livraison de décembre de l'*Action française* nous apporte, avec un remarquable article de M. l'abbé Emile Chartier, secrétaire général de l'Université Laval, à Montréal, sur *Notre Petite Histoire*, des chroniques de MM. Léon Lorrain, Pierre Homier, etc., l'annonce d'une enquête considérable qui se déroulera pendant toute l'année prochaine dans les pages de la revue.

M. l'abbé Groulx expose les grandes lignes de cette enquête sur *Nos forces nationales*, à laquelle participeront quelques-uns des hommes les plus remarquables du pays et qui débute en janvier, par un article de Mgr L.-A. Pâquet sur *Notre Foi*.

L'*Action française* paraîtra désormais sur quarante-huit pages au lieu de trente-deux, sans augmentation du prix d'abonnement qui reste fixé à une piastre. Le numéro de décembre contient déjà quarante pages de texte, dont huit consacrés à une table des matières très détaillée.

L'*Action française* fait appel à ses amis pour lui assurer de nouveaux abonnements, et opérer le plus rapidement possible les renouvellements d'abonnement.

Adresser les abonnements et faire les remises au secrétariat de la Ligue des Droits du français, bureau 32, Immeuble de la *Sauvegarde*, à Montréal.

L'ALMANACH DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE POUR 1915.

C'est un recueil sans rival, au point de vue de l'information religieuse, historique, nationale. C'est aussi un album magnifique des plus captivantes illustrations.

On n'a pas oublié le succès énorme obtenu par la première édition de cet Almanach, l'an passé; dix mille exemplaires en furent enlevés en quelques semaines. Celui de cette année n'obtiendra pas un moindre succès, car il est encore notablement supérieur à son aîné.

Nous relevons à la hâte quelques-unes des principales études contenues dans ce volume, de beau grand format carré, et qui constitue une véritable encyclopédie annuelle de l'Action Sociale Catholique.—

S. S. Benoît XV, apôtre de la paix: *R. P. Villeneuve, O. M. I.*;
 Un pionnier de l'Action Sociale Catholique: *S. G. Mgr P.-E. Roy*;
 La dévotion de l'Intronisation dans les foyers chrétiens; La grand'-chambre (tableau canadien): *M. Adjutor Rivard*; l'église et les curés de Notre-Dame de Québec: *Mgr Amédée Gosselin*; l'Année de l'Action Sociale Catholique; Boissons alcooliques: *Dr Albert Jobin*;
 Une année d'antialcoolisme; Charlesbourg à vol d'oiseau: *M. le Chan. D. Gosselin*; "Ne vends pas la terre," délicieux conte du terroir, par le *Frère Marie-Victorin*; Le Parc National des Champs de Bataille: *Québécois*; Le Monument de Louis Hébert: *Hon. M. Thomas Chapais*; Un an de guerre (éphémérides): *J.-T. N.*; Le Pont de Québec; Congrès de l'Enseignement secondaire: *M. l'abbé Camille Roy*; Traversées d'autrefois, entre Québec et Lévis; la Prohibition à Québec (les étapes de la lutte): *Dr Jules Dorion*; la Guerre et les monuments: *J.-T. Nadeau*; Instructives monographies sur les Franciscains, les Jésuites, les Capucins, les Oblats, le Patronage, la Protection de la Jeune fille, les Sœurs du Saint-Rosaire, les Sœurs de la Providence, les Sœurs de l'Espérance, les Sœurs de S.- François d'Assise; poésies charmantes de *Blanche Lamontagne*, de *M. l'abbé Arthur Lacasse*, etc., choix de lectures et de variétés canadiennes et étrangères: le tout, illustré à profusion, et de la façon la plus artistique.

L'Almanach de l'A. S. C. est en vente aux bureaux des éditeurs: Secrétariat des Oeuvres A. S. C., 101, rue Sainte-Anne, Québec (Cassier 126) et chez les principaux libraires. L'unité, 30 sous (trente centins) en librairie, et 35, franco par la poste; à la douzaine, \$3.00 et au cent, \$22.50, frais de port à la charge de l'acheteur.

AU SERVICE DE MON PAYS. Conférences et Discours.— Par C.-J. Magnan.

Ce volume vient de paraître. Il comprend cinq cents pages grand format imprimées en caractères bien lisibles et ornées de huit gravures hors texte. Il renferme un grand nombre de conférences et de discours sur les sujets suivants: Pédagogie, Instruction publique, Religion, Patriotisme, Souvenirs de voyage. Ces conférences et discours sont suivis d'appendices documentaires. L'ouvrage est dédié au Premier Ministre de la province de Québec, Sir Lomer Gouin, qui a bien voulu l'honorer d'une fort jolie préface et d'une lettre des plus sympathiques.

Dans l'Introduction qui précède ses "Conférences et Discours," l'auteur dit:

"En réunissant un certain nombre de mes conférences et discours sous le titre: "*Au service de mon pays*," je me propose d'être utile à tous les collaborateurs de la grande œuvre religieuse et nationale qui se poursuit chez nous par l'école primaire depuis bientôt un siècle. Aucune prétention littéraire n'a présidé à l'élaboration de ce projet; la pensée seule de contribuer au progrès pédagogique bien entendu et au développement de l'instruction publique, confor-

mément aux traditions et aux aspirations de la nationalité canadienne-française, m'a servi de guide. Et aussi, en groupant les modestes pages qui suivent, j'ai voulu être utile aux jeunes instituteurs, en mettant à leur disposition des documents où ils apprendront à aimer leur profession et à lui consacrer leurs talents et leurs efforts."

Au service de mon pays est en vente chez J.-P. Garneau, libraire, 47, rue Buade, Québec, et chez Beauchemin, libraire, 79, rue St-Jacques, Montréal. On peut aussi se le procurer en s'adressant à l'auteur, Case postale 125, Haute-Ville, Québec. Prix : \$2.00 l'unité.

L'ALMANACH DE LA LANGUE FRANÇAISE.

Sommaire : *Il a gagné ses épaulettes.* — *La croisade nécessaire* (Pierre Homier). — *Les collèges classiques du Canada* (Edouard Lecompte, S. J.). — *La croix du défricheur* (Albert Ferland). — *Le fusil de mon grand-père* (Père Ambroise). — *Ephémérides des grandes dates de notre histoire.* — *Conseils hygiéniques* (Docteur Joseph Gauvreau). — *Une de nos institutions nationales : le Comptoir coopératif* (Anatole Vanier). — *Une page de notre histoire : la Croix de Maisonneuve* (Abbé Lionel Groulx). — *Un champion du français : Tardivel* (Omer Héroux). — *Vocabulaire français du jeu de tennis, avec plan d'un cours.* — *L'année française* (J.-C. Martineau). — *Recettes économiques.* — *Carnet de la ménagère.* — *Une silhouette* (Frank Lemarc). — *Louis Hébert et la colonisation* (Abbé Couillard-Després). — *Auprès du ber* (Blanche Lamontagne). — *A la mémoire de l'abbé Beaudoin et de M. Boucher de la Bruère.* — *Lois de chasse et de pêche.* — *"Un peuple sans histoire"* (Frère Marie-Victorin). — *Chez les Franco-Américains : le collège de l'Assomption.* — *Les diocèses de l'Ontario, etc.*

Et toute cette matière de premier ordre, pour un prix modique, resté le même malgré l'augmentation considérable du coût de revient : 15 sous l'exemplaire, \$1.50 la douzaine, \$10 le cent, \$75 le mille, plus les frais de port (22 sous la douzaine).

FLEURS DU ROSAIRE, *Almanach dominicain.*

Bons articles, jolies gravures, précieux renseignements bibliographiques. Prix : 50 centimes ; par la poste : 60 centimes. Adresse : Bureaux du Rosaire, 17, rue Vélane, Toulouse.

ALMANACH DE SAINT FRANÇOIS. (Québec, Imp. des Sœurs Franciscaines. En vente à la la Maison Ste Marguerite, 105, des Franciscains, Québec. Prix : 25 sous)

Imprimé en brillants caractères sur papier glacé, orné de nombreuses gravures du meilleur goût, et rempli d'aperçus suggestifs sur l'œuvre séraphique, cet Almanach nous apparaît comme l'effort artistique le mieux réussi dans ce genre au Canada. D'autres ateliers nous ayant fourni, en ces dernières années, des ouvrages de parfaite exécution typographique, c'est à se demander s'il existe encore pour nos auteurs des raisons valables de se faire éditer à Paris.

Pharmacie Viger

PRESCRIPTIONS REMPLIES AVEC SOIN ET AVEC DES
DROGUES PURES

ARTICLES DE TOILETTE ET PARFUMERIE

DES MEILLEURES MARQUES FRANÇAISES,
ANGLAISES ET AMÉRICAINES

Bandages Herniaires, Bandes Abdominales, etc.

Dépositaire des Remèdes de Famille de "NYAI"

SAINT-HYACINTHE

Téléphone No. 60. - - - - 197 RUE CASCADES.



MIEL

RUCHER DE

CHS. PELOQUIN, APICULTEUR, ST-HYACINTHE, P. Q.

LA CIE LANGEVIN

(Successeurs de LANGEVIN FRERES)

Fabrique de pâtisseries. Spécialité : Fabrication des biscuits "SODA"

Vente en GROS et au DETAIL

Tel. Bell 197

82, 84 et 86 RUE SAINT-ANTOINE

ST-HYACINTHE, P. Q.

LE SEUL MAGASIN de

Vaisselle, Verreries, Porcelaines, etc,

THÉ et CAFÉ (Gros et détail)

L. A. BRETON,

155, rue Cascades, - - - ST-HYACINTHE.

SPÉCIALITÉ : Objets de fantaisie, Jardinières,
Statuettes artistiques, etc, etc., pour cadeaux.

MEDAILLES ET INSIGNES

DE TOUTES SORTES ET POUR TOUTES OCCASIONS

La Maison la plus importante au Canada
pour ce genre d'ouvrage

Catalogues gratis sur demande

CARON FRERES, EDIFICE CARON 233-239 RUE BLEURY **Montréal**

A. AMYOT & CIE

MANUFACTURIERS DE
VETEMENTS EN GROS, POUR HOMMES ET ENFANTS
ST-HYACINTHE, P. Q.

M.O. DAVID & Cie,

Enrg.

Marchands-Tailleurs

84 et 86 rue St-Simon, St-Hyacinthe

Grand Assortiment de

HARDES FAITES

Habillements faits sur commande à court avis.

Fourrures, Chapeaux et Casquettes

BROUSSEAU & Fils,

Marchandises Sèches
et Nouveautés. . .

67 Rue St-François

ST-HYACINTHE

TELEPHONE 30.

L'annonce est nécessaire au succès

Tel. Bell 6707-6708

Appel du soir : Westmount 5292

I. L. LAFLEUR, Limitée

IMPORTATEUR DE

**Ferronneries, Métaux, Ciments, Chaux, Sable,
Huiles, Vitres, Bois, Charbon, Glace, etc.**

Seul représentant pour la Province de Québec

Engins à Gasoline "Ferro", Bateaux en acier "Mullin"

362-366 Notre-Dame Ouest

43-47 Dupré.

MONTREAL.

\$1.00 -- La Pipe "Fumenet" du Dr F. (Brevetée)

Utilise la chaleur qui se développe dans le fourneau de toute pipe, pour faire évaporer la nicotine et l'eau qui se dégagent du tabac pendant sa combustion, avec les avantages suivants :

1° Plus de nicotine à aspirer. 2° Plus de nettoyage de tuyau. 3° Plus de danger pour les yeux et pour la gorge.

IL Y A UNE MÈCHE

L'enlèvement de la mèche à de longs intervalles, se fait en une minute.

Cette mèche coûte un sou par année. Une mèche fraîche en fait une pipe neuve, qui rend la fumée propre, sèche et saine.

Le principe appliqué dans cette pipe n'est utilisé dans aucune autre. Elle est unique sur le marché.

Longueur de 5 à 6 pouces. — En bruyère d'excellente qualité, bouquin en caoutchouc durci.

Vendue par la maille avec garantie absolue de remboursement si l'on n'est pas satisfait. Envoyez bon ou mandat poste de \$1.00. Adressez: Dr F's PATENT PIPE, 507 rue Papineau, Montréal, Canada.

TEL. BELL, 27.

JOS. LEBRUN,

SUCCESSEUR DE CHS. G. RACICOT

MARCHAND DE

Grains et Farines, de toutes sortes,

Son, Gru, Moulée, Graines de Semence.

Coin des Rues St-Antoine et Mondor

ST-HYACINTHE, Qué.

Avant de faire vos achats, feuilletez nos annonces

PHONE 646

THE ARCHER CO., Limited

MARCHANDS DE CHARBON

Onthracite Américain pour poèles, Coke pour Fonderies,
Charbon de forge Américain, Scotch & Steam.

Bureau et Quai, 126 Rue St-André - - - QUÉBEC.

VIN DE MESSE

Deux marques que nous recommandons à tous les points de vue : Vin de messe "VATICAN" et "SANCTUAIRE". Nous en garantissons la pureté. Certificats d'authenticité approuvés par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal. Prix et échantillons sur demande.

LAPORTE, MARTIN, LTEE.

ÉPICERIES ET VIN EN GROS

584 Rue St-Paul Ouest - - - MONTREAL. Qué.

Voir nos annonces de :

St-Hyacinthe Montréal, Québec, Ottawa, Hull.

LAFRANCE & SYLVESTRE,

Négociants et Importateurs

Sucreries, - Tabacs, - Papeteries

[EN GROS]

120 ST-ANTOINE, ST-HYACINTHE, P.Q.

TEL BELL 271

L. Chaput, Fils & Cie, Limitée.

NÉGOCIANTS EN VINS.

IMPORTATEURS DE THÉS, CAFÉS, ÉPICES, ETC.

Nous avons un assortiment considérable de

VIN DE MESSE

Tarragone et Sicile.

Nous faisons aussi une spécialité des

HUILES D'OLIVES

Françaises et Italiennes, garanties strictement pures.

Demandez nos prix Ils vous intéresseront.

Pharmacie St-Hyacinthe

PLACE DU MARCHÉ,

EN FACE DE L'HOTEL-DE-VILLE

165 RUE CASCADES

Drogues et médecines de première qualité.

SPÉCIALITÉ : LES PRESCRIPTIONS.

Articles de toilette. Bonbons, Parfums, etc.

Seul endroit où l'on peut se procurer les fameux remèdes

“ REXALL ”.

Nos articles de caoutchouc sont reconnus supérieurs

AGENCES : Pour le PHONOGRAPHE EDISON, le KODAK EASTMAN,
et les remèdes de famille “NYAL” et “NA-DRU Co”.

J. H. E. BRODEUR,

Propriétaire

Le Magasin du Peuple

93 RUE CASCADES

en face de la station de Police et des
Pompes.

Vaisselle, Verrerie, Porcelaines,
Objets de Fantaisie, etc.

TAPISSERIES — PEINTURES
Vitres, Rideaux, Moulures à cadres

ENTREPRENEUR PEINTRE.

TAPISSIER ET DECORATEUR

A louer

Alph. Seguin, Prop. St-Hyacinthe

Tél. Bell 390

Telephone Bell 310

Carrosse No 2
Carriage

JOSEPH BERTRAND

COCHER - CARTER

No. 30 rue Laframboise

ST-HYACINTHE, QUE.

No. 30 Laframboise St.

Ecurie de Louage, Carrosses simples et doubles, pour Mariages, Baptêmes, etc
Automobile. EXPRESS.
Livery Stable, simple and double, Carriages for Wedding, Christening, &
Motor Car, EXPRESS.

ANNONCES DU ROSAIRE

FOURNISSEUR DES PRINCIPALES
INSTITUTIONS RELIGIEUSES

Téléphone } 743
LaSalle } 1392

J.-G. ADELARD FILION

PHARMACIEN
ET IMPORTATEUR EN GROS DE PRODUITS CHIMIQUES
ET PHARMACEUTIQUES

COIN DES RUES FULLUM ET ONTARIO
MONTREAL, P.-Q.

TEL. MAIN 7767

Librairie Notre-Dame

(MESDEMOISELLES MIGNAULT, props.)

Papeterie, Reliure, Impressions

28, Rue Notre-Dame Ouest,

MONTREAL, Que.

LE BAZAR

U. FOURNIER

OBJETS DE PIETE, ARTICLE DE FANTAISIE,
EFFETS DE LIBRAIRIE, - BIJOUTERIES

109-111 Rue Cascades, ST-HYACINTHE, Que.

EMILE SOLIS

Libraire en gros et en détail.

Assortiment complet d'Articles de Bureaux, Fournitures classiques, Livres, Objets de Piété et de Fantaisie, etc
Spécialité : Huile d'olive pour Sanctuaire, Livres de récompenses.

Rue Cascades. - - - SAINT-HYACINTHE

Favorisez ceux qui nous favorisent
par leurs annonces

Casavant Frères

FACTEURS D'ORGUES
St-Hyacinthe, P. Q.

MAISON FONDÉE EN 1879.

ORGUES A TRANSMISSION, ELECTRIQUE PNEU-
MATIQUE OU TUBULAIRE, SOUFFLERIE
ELECTRIQUE ET HYDRAULIQUE.

Arthur Ledoux
OPTICIEN BIJOUTIER

ST. HYACINTHE P.Q.

TEL. No:10

201 RUE CASCADES.

BLOC BALMORAL



HARNAIS, SELLES, COU-
VERTES A CHEVAUX, VA-
LISES, MALLES, SACS DE
VOYAGE. - - -

LAMONTAGNE LIMITEE

RUE NOTRE-DAME OUEST
MOTREAL.

CHAPELLERIE SPECIALE

POUR LE CLERGÉ

CHAPEAUX ROMAINS de Peluche, de Soie, de
Feutre, de Cachemire et de Paille Palmier.

Les commandes par la poste sont exécutées le
jour même qu'elles sont reçues.

SATISFACTION GARANTIE.

CHAS. DESJARDINS & CIE, L^{TEE}
130, RUE ST-DENIS, MONTREAL, CANADA.

VIN DE MESSE

Archevêché de Québec, 30 juillet, 1914.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe, dit
de **ST-NAZAIRE**, se fait sous la surveillance immédiate d'un
prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à
renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique
dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L. N. ARCH. DE QUÉBEC.

" Le Rvd PH. FILION, professeur de chimie à l'Université
Laval est depuis la mort de Mgr Laflamme, chargé de surveiller
la fabrication de nos vins liturgiques et cela à LA DEMANDE
EXPRESSE DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE
QUEBEC. "

A. TOUSSAINT & Cie - rue St-Paul, QUÉBEC.

Téléphone, No 37.

La Compagnie d'Imprimerie et Comptabilités de St-Hyacinthe

— A responsabilité limitée —

(Successeurs de l'Imp. du Courrier de Saint-Hyacinthe
et de la Dominion Loose Leaf Ltd.)

Impressions de toutes sortes, Reliure, Réglage, Livres blancs
Spécialité : Comptabilités à Feuilletés Mobiles.

← ESTIMES FOURNIS SUR DEMANDE →

Bureau et Atelier, 70 rue Ste-Anne - - ST-HYACINTHE